

PROGRAMME GESTIS

Avec le programme gestis vous choisissez la sérénité et la sécurité !

Vous êtes accompagnés tout au long de votre projet.

- Accompagnement personnalisé en toute sérénité
- Gestion mensuelle de la rente
- Suivi annuel de votre contrat
- Nous facilitons la transmission du capital à vos ayants-droits en accompagnant toutes les parties
- Aucune gestion de votre part
- Certitude de paiement à la date prévue

❖ Le saviez vous ?

Il existe 2 causes de nullité d'un contrat viager :

- le consentement du vendeur sur les termes de l'opération
- l'application des règles contractuelles de vente.

Pour en savoir plus sur le programme gestis :

0 800 400 230

service & appel gratuits



Commandez l'ouvrage Viager -
50 questions essentielles sur :



SENIOR Consulting
Group

POUR UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ACTIFS